



Justificatifs charges et ressources demandés par un huissier

Par **raquelita**, le **11/01/2011 à 16:59**

Bonjour,rnrnJe règle depuis 2 mois à un huissier une dette contractée auprès d'un établissement de crédit.rnLors de mon premier contact avec l'huissier, j'avais dû faire une proposition de paiement ; j'avais reçu un courrier d'accord pour 6 mois sur le paiement proposé et le courrier précisait aussi d'envoyer les détails de ma situation matérielle (fiche de paie, avis d'imposition,...) pour l'étudier, ce que je n'ai pas fait. Or je viens de recevoir une relance menaçante de poursuites et frais si je ne m'exécute pas.rnJ'aimerais savoir si la demande de l'huissier est complètement légale et ce que je risque exactement si je n'envoie pas les justificatifs de ma situation.rnrnD'avance merci de vos réponses.

Par **Marion2**, le **11/01/2011 à 17:32**

[citation]**J'aimerais savoir si la demande de l'huissier est complètement légale et ce que je risque exactement si je n'envoie pas les justificatifs de ma situation.** rn[/citation]rnOui, la demande de l'huissier est légale.rnrnSi vous n'envoyez pas les justificatifs, il vous sera demandé de régler en une seule fois votre dette.

Par **raquelita**, le **11/01/2011 à 18:14**

merci, j'avoue que j'aurais aimé une autre réponse...

Par **fiottedoe**, le **13/02/2014 à 18:43**

Bonjour raquelita, avez vous eu une réponse? je suis dans le même cas... un huissier me demande de justifier mes ressources ... alors que je lui ai signalé que je n'en ai pas. J'ai pas envie de baisser mon pantalon devant lui, il ne fait pas de social à ce que je sache...

Par **arreeu**, le **13/02/2014 à 21:45**

fiottedoe, vous posez une question pour un post datant de 2011
je pense que depuis 3 ans, la vie de raquelita a changé et évolué et peut être qu'elle a oublié sa question

Par **fiottedoe**, le **14/02/2014 à 21:12**

sans doute ... j'ai bien vu la date mais ça ne coûte rien d'essayer ! n'est-ce pas?!

Par **aguesseau**, le **15/02/2014 à 13:49**

bjr, connaître vos ressources permet à votre créancier ou à son créancier d'apprécier si vous avez les moyens de respecter votre échéancier; si vous ne voulez pas les donner, il faut savoir qu'un créancier peut exiger le paiement de votre dette en une seule fois et que le créancier n'a aucune obligation d'accepter un échéancier; quant à votre pantalon vous le mettez ou vous voulez, l'huissier et votre créancier s'en moquent; cdt

Par **fiottedoe**, le **15/02/2014 à 15:37**

en réalité c'est que je n'ai pas de revenus et que l'huissier me demande mes extraits de comptes et notification d'assédic, or avant cette situation j'étais saisie sur salaire (parce que j'ai refusé l'échéancier qu'il m'a proposé)... Cette affaire dure depuis un moment, et ce n'est pas de la mauvaise volonté de ma part mais une incapacité pure et simple pour moi de payer. Et je ne suis pas sûre qu'il ait le droit de me demander mes extraits de compte, je suis harcelée par cet huissier et j'en suis fatiguée tout simplement.